

Compte rendu de Réunion

Réunion du 30 Novembre avec Mme Françoise NOEL.

Société Publique Locale :

Suite à l'AG, recherche sur Internet des différents documents relatifs à la nouvelle structure de gestion du Port :

- Statuts de la Société Publique Locale d'Exploitation Portuaire de la Manche, **SPL**,
- Convention de Délégation de Service Public, **DSP**,
- Délibérations de la Commission Permanente du Conseil Général.

A partir de tous ces documents, Lucien POIROT présente les principales caractéristiques du fonctionnement dans le document joint au compte rendu.

Personnel :

- Directrice, Mme Françoise NOEL,
- Maître de Port adjoint, Florent DULOIR,
- Assistant de Direction, Vincent PINATEL,
- Agents portuaires, Yannick HENRY, Aurélien CREULY,
- Agent d'entretien, Séverine TORIN (1/2 temps).

Nos interlocuteurs :

- Mr Gilbert DOUCET, mandataire spécial de la SPL, représentant la municipalité,
- Mme Françoise. NOEL, directrice du Port avec délégation du PDG de la SPL.

Evolution de la SPL :

- à compter du 1 Janvier 2013, Portbail intègre la structure de la SPL avec augmentation du capital et nomination d'un administrateur,
- dans les prochaines années d'autres ports départementaux seront également intégrés à la SPL (13 ports départementaux).

La SPL a en charge d'appliquer le règlement particulier de police de St Vaast ainsi que les décisions du Conseil Portuaire.

Représentativité de l'Association :

- Sur invitation, l'AUPPSV assiste à la Commission de Gestion du Port, 2 fois par an.

Tarifs 2013 :

- pour l'ensemble des tarifs, application de la formule d'indexation prévue dans la DSP,
- la redevance d'utilisation des cales ne sera pas perçue pour 2013, faute de moyens de contrôle et d'investissement,
- pas de tarif de manutention pour l'instant. Mise en concurrence des différents opérateurs possibles, sur la commune, le département et les départements limitrophes avec publication dans OUEST FRANCE rubrique : Marchés Privés,

- la taxe de séjour forfaitaire prévue dans le projet de tarifs 2013, ne sera pas perçue dans l'immédiat. Les autres tarifs 2013 ont été adoptés par le Conseil Portuaire du 29 Novembre 2012.

Gestion de la liste d'attente :

- le placement s'effectue au fil de l'eau,
- à partir de la date d'attribution de la place, le nouveau propriétaire à 1 mois pour répondre à la lettre d'attribution, 3 mois pour occuper l'emplacement. Si dans le délai d'un an, l'emplacement n'est pas occupé, la place est attribuée à un autre client. La facturation, que l'emplacement soit occupé ou non, démarre un mois après l'acceptation du poste par le client,
- à l'heure actuelle il y a une grosse demande pour les navires de 5 à 6 m.

Conseil Portuaire :

- le Conseil Portuaire se réunit 2 fois par an
- le Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) a des représentants élus au Conseil Portuaire pour 5 ans (2010 – 2015)
- **sont membres du CLUPP :**
 - BOISSEAU Alexis
 - COURTAY Georges
 - FERON Georges
 - HUCK Jean
 - LEFEVRE Alain
 - POIROT Lucien
 - RIBY Jean
 - TAILLE François,
- la liste est mise à jour par le gestionnaire, puis communiquée à l'autorité délégante qui est chargée de la gestion de ce comité.
- **sont élus au Conseil Portuaire :**
 - Titulaires :
 - GOURBESVILLE Alain
 - GERMAIN Alain
 - MARTIN Daniel
 - THIN Edmond
 - Suppléants :
 - BOISSEAU Alexis
 - RIBY Jean
 - LEGRAVRAND Michel
 - LEMYRE Jean Pierre,
- les administrateurs de la SPL sont membres du Conseil Portuaire ainsi que la Directrice du Port (en tant que représentante du personnel du concessionnaire).

Travaux :

- la SPL doit établir courant 2013 un plan pluriannuel de travaux,
- 3 travaux importants devront être assez rapidement traités, dévasement du port, étude sous marine des pieux, joints de quai,
- existence dans la DSP d'un tableau de répartition des charges de travaux entre le Conseil Général et la SPL.

Wifi Internet :

- Netabord pose quelques soucis à ses utilisateurs, pannes et débits réduits,
- Florent DULOIR a en charge de rencontrer les agents Netabord au Salon de la Navigation,
- compte tenu de l'évolution galopante de ce système de communication d'autres solutions sont envisageables (forfaits wifi illimités, forfaits internet illimités, fonction modem, hotspots gratuits),
- voir également les possibilités de gratuité aux visiteurs.

Divers :

- la facture EDF devient très importante dans la gestion du port (2 000 €/mois en été, 6 000 €/mois en hiver),
- la recette correspondant à la vente des jetons de douches représente environ 11 000€ annuels. La répartir sur l'ensemble des plaisanciers correspondrait à une augmentation de près de 2% des taxes portuaires.